

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

L'Industrie et le Marché du Diamant

Nous croyons devoir reproduire l'article suivant pour les précisions qu'il donne sur la crise qui vient de secouer l'industrie diamantaire :

C'est au printemps de l'année dernière que commencèrent à paraître sur le marché, en quantité plus considérable, à la suite de l'exploitation des gisements de Litchenburg et Grasfontein, les diamants recueillis dans les alluvions par les chercheurs isolés et par de petites Sociétés qui, naturellement, n'étaient pas compris dans les accords qui liaient le « London Diamond Syndicat » aux grosses entreprises minières.

La production de ces diamants qui ne se montait en 1925 qu'à 23.900 carats atteignit en 1926, 800.000 carats et dans le premier semestre de 1927 elle est même montée à 1.154.000 carats (d'une valeur de plus de 6 millions et demi de livres). La production libre menaçait ainsi de dépasser la moitié de la production maintenue par le Syndicat. La politique de ce dernier, qui avait consisté d'abord à acheter la production des alluvions, se trouvait amené à un effort financier d'autant plus considérable que les offres des chercheurs isolés pressés de réaliser leur bénéfice se présentaient simultanément.

Un des premiers résultats de la situation nouvelle fut de rompre la communauté d'intérêts entre le syndicat et les maisons de vente pour qui le diamant est un produit industriel dont les débouchés peuvent augmenter avec la baisse du prix. L'accord conclu par les maisons avec le Syndicat londonien prit fin en juin 1927.

A la dernière assemblée de la De Beers, lord Bessborough, président de la Société, a déclaré :

« Le diamant n'est pas une denrée comme le pain et le beurre, et le marché du diamant est très sensible au plus léger changement dans la situation économique et même politique du monde.

On doit avoir présent à l'esprit qu'après que les peuples du monde ont pourvu à leur alimentation, à leur habillement et à toutes les nécessités de leur vie, il reste disponible un certain montant d'excédent de richesses pour l'achat d'objets de luxe dont l'acquisition de diamants fait partie. Il est évident, par conséquent, que si le gouvernement permet à la production non contrôlée d'augmenter au taux actuel, le moment peut venir où la quantité des diamants produits dépassera de beaucoup le montant d'argent disponible affecté à leur achat et le résultat inévitable sera une congestion du marché et la désorganisation des ventes et des prix aura des conséquences déplorables pour tous les intéressés.

Il est assez curieux qu'un des résultats directs de la politique de la Conférence des producteurs, en restreignant la production, est qu'ils sont eux-mêmes incapables de vendre un seul carat de diamants jusqu'à ce que le marché ait absorbé autant qu'il lui est possible de diamants provenant d'autres sources de production ; malgré cela, ils sont déterminés à protéger l'industrie autant que cela est en leur pouvoir en continuant d'essayer de régulariser l'offre et la demande ».

Ce point de vue n'est pas seulement celui des propriétaires de mines et des maisons qui font le commerce, mais aussi celui des ouvriers de l'industrie de la taille pour lesquels le haut prix du produit est une condition du maintien du travail et des salaires, celui également des ouvriers travaillant dans les champs diamantifères en Afrique, et même des chercheurs isolés dont les opérations provoquaient la chute des cours contrairement à leur propre intérêt.

Aussi l'opinion s'était-elle établie dès la fin de 1926 qu'une modification de la législation minière en Afrique du Sud devait intervenir pour mettre fin à une situation jugée préjudiciable par tous les

intéressés. L'intervention du gouvernement était d'autant plus naturelle que l'industrie diamantifère paye à l'Etat des droits élevés et que celui-ci a une participation de 60 % aux bénéfices de la mine Premier.

Aussi satisfaction fut-elle accordée aux demandes de l'industrie minière par les dispositions incorporées au projet de loi déposé par le général Herzog, premier ministre de l'Union et désigné sous le nom de Precious Stones Bill.

Cette nouvelle législation aura pour effet de donner à l'Etat le moyen de limiter le nombre des claims, c'est-à-dire des lots de 900 pieds carrés dans le tracé des champs d'alluvions et sur lesquels les chercheurs munis d'un « Diggers certificate » sont autorisés à opérer.

Le nombre des claims sera en principe ramené à trois, les licences ne seront accordées qu'aux chercheurs isolés (et non aux petites Sociétés) et, de plus, sur avis d'un « Diggers Committee ». Pour ce qui est des mines (mais non des gîtes d'alluvions), le gouvernement touchera 50 % des bénéfices si de telles mines sont aménagées sur des terrains privés et 70 à 75 % s'il s'agit de domaines de la Couronne.

On sait que ce projet après diverses modifications, fut voté en troisième lecture par la Chambre des députés, mais que, contrairement à l'attente, il échoua cet été au dernier moment au Sénat de l'Union.

Est-ce à dire que le projet soit condamné ? Les milieux intéressés ne l'admettent pas, et il paraît certain que le gouvernement de l'Union sud-africaine présentera à nouveau son projet modifié en octobre. Le principe de la valorisation des diamants et celui de la réglementation par l'Etat ne semblent pas en cause. L'opposition qui a triomphé au dernier moment est surtout celle de certains intérêts acquis qui jugent insuffisantes les satisfactions assez larges qui leur ont été données.

Dans le projet de loi ont été incorporées diverses dispositions ayant pour objet de déjouer des pratiques abusives et d'empêcher l'éviction des mineurs pauvres qui constituent une catégorie de la

population du sort de laquelle le gouvernement ne se désintéresse pas. Ce sont les critiques auxquelles ont donné lieu ces dispositions rétrospectives, présentées comme ultra-étatistes, qui ont déterminé l'échec du projet au Sénat. On ne saurait en conclure que le principe de la nouvelle législation soit abandonné.

L'impression n'en a pas moins été vive dans les divers milieux intéressés. Il s'ensuivit une nouvelle baisse du produit et des actions de grandes Sociétés. A Anvers, ce fut une véritable panique, et on ne parla de rien de moins que d'arrêter l'industrie diamantaire en signe de protestation. Il est à noter que ce pessimisme ne fut pas partagé entièrement par l'industrie d'Amsterdam. D'autres facteurs intervinrent d'ailleurs, sous forme de mesures prises pour parer à une crise jugée passagère; telle la décision du syndicat londonien d'acheter à nouveau la production des diamants d'alluvion, dans l'intention d'en contrôler la vente, décision qui paraît avoir été fortifiée par l'attitude des maisons d'Anvers et d'Amsterdam, disposées à renoncer à l'achat direct, et la volonté de favoriser les mesures propres à assainir la situation du marché. Mais l'avis général est que la crise ne sera enrayer que par le vote de la nouvelle législation sud-africaine.

Le Temps.

(Tiré d'une étude du *Bulletin de la Société d'Etudes et d'Informations Économiques*).

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — Malgré la situation encore indécise et bien qu'il subsiste encore bien des points noirs, il semble qu'il soit permis en cette fin d'octobre de noter sur la place une certaine amélioration.

Le chômage a été beaucoup moins important que le mois dernier. Voici quelle est la situation pour les principales maisons. Chez MM. Emile Dalloz, Waille et Juhu, on a travaillé normalement ou presque. On nous dit que chez M. Waille où l'on ne travaillait pas le samedi matin, le travail reprendra normalement à partir de Samedi 29 octobre.

La Coopérative *Adamas* travaille normalement, et va, nous dit-on, commencer les veillées ; la Coopérative *Le Diamant* travaille presque normalement.

Il faut observer pourtant que dans toutes les maisons citées ci-dessous on n'a pas encore commencé le travail à la lumière.

A la maison Sigaar, travail normal avec « veillées ». Même situation chez Rey et Lançon, ainsi que chez Michaud.

Chez Ulysse Delavenna, travail normal sauf pour les ouvriers en brillants qui chôment complètement.

A Chassal, travail normal. A Vaux, quelques ouvriers ont chômé une quinzaine. Situation normale à St-Germain-de-Joux et Clairvaux. Un peu de chômage à Revigny-Conliège ainsi qu'à Sellières. Chômage complet à la Coopérative de Divonne.

— Le Conseil Syndical a voté des récompenses aux apprentis qui, ayant suivi pendant trois années les Cours Professionnels obligatoires, ont passé avec succès leur examen d'aptitude professionnelle.

— La réouverture des Cours Professionnelles est fixée au Mercredi 3 Novembre. Nous espérons que tous les intéressés se feront un devoir d'y assister et que les employeurs leur faciliteront l'accomplissement de ce devoir.

Thoiry. — Situation toujours mauvaise. La Coopérative a chômé jusqu'à présent, mais va recommencer le travail. M. Donnet a rouvert ses portes depuis quelque temps. Chez Masson on continue à travailler.

Une réunion aura lieu le 29 octobre. Le Permanent sera présent.

Nemours. — Situation inchangée. La Coopérative et M. Driat continuent à travailler.

Taninges. — Bien que n'ayant pas reçu de nouvelles directives ces derniers jours, nous croyons toutefois pouvoir dire que la Coopérative doit avoir repris le travail. Pendant toute la durée du chômage, cette Coopérative a pu, grâce à sa caisse de chômage, soutenir efficacement ses ouvriers.

Felletin. — La Coopérative continuant à travailler, la situation est à peu près normale dans ce centre.

Lyon. — Nous n'avons rien reçu de ce centre et nous réclamons des nouvelles.

Paris. — La situation va en s'améliorant. Le nombre des chômeurs est presque nul pour le moment, à part quelques vieux ouvriers qui ne trouvent plus à se faire embaucher. Récompense de la Société capitaliste à l'égard de ses vieux serviteurs.

— En raison de la situation actuelle, nous avons demandé que nos salaires soient augmentés des 40 francs par semaine dont ils avaient été amputés au début de l'année.

La Chambre Syndicale Patronale nous a accordé 20 francs et cette proposition a été acceptée. Espérons que bientôt ce geste sera complété et que nos salaires seront bientôt rétablis au niveau où ils se trouvaient au début de l'année.

Par contre, et bien que nous ne nous apercevions guère de la réalité de la baisse accusée par les indices officiels, l'indemnité mobile de vie chère a encore subi une réduction. Elle sera pour la période du 17 octobre au 19 novembre de 87 fr. 40 au lieu de 92 fr. 20 le mois précédent. Pour les ouvriers aux pièces, cette indemnité de vie chère est de 19 % au lieu de 20 % le mois précédent.

— Quelques maisons demandent des ouvriers.

— Comme toujours notre fête du *Rayon de Soleil* du 22 octobre a rencontré un plein succès. A signaler toutefois que quelques ouvriers n'ont pas cru devoir prendre de carte pour cette belle œuvre.

Nos félicitations à nos infatigables organisateurs.

Nous donnerons, dans le prochain numéro, des détails et le compte-rendu de la fête.

P. LE BON.

BELGIQUE

La situation est maintenant tout à fait normale. Aux dernières nouvelles que nous avons reçues, le nombre de chômeurs n'était plus que de 164.

Le nouveau Syndicat Patronal (qui a remplacé l'ancien syndicat dissous à la suite des événements survenus à la Banque du Commerce d'Anvers), s'est préoccupé au cours d'une séance extraordinaire, de savoir si l'ancien Syndicat Patronal avec le Syndicat Ouvrier.

A la suite de la discussion, le Bureau du Syndicat Patronal a reçu mission de négocier avec le Syndicat Ouvrier sur la base du contrat existant.

Rappelons que ce contrat fixe les salaires d'après le coût de la vie.

— L'indice des prix pour la Belgique vient d'être publié pour la période du 15 septembre au 15 octobre. Il est de 804, en augmentation de 10 points sur le mois précédent.

— On envisage à l'A. D. B. un nouvel et sérieux relèvement de la cotisation syndicale. A méditer par nos syndicats français.

Au dernier moment, nous apprenons par un télégramme que, ainsi que nous le laissons prévoir ci-dessus, une augmentation de 5 % vient d'être accordée aux ouvriers belges.

Il a aussi été décidé de créer un fonds de crise qui sera alimenté par des cotisations patronales et ouvrières. Nous donnerons des détails dans le prochain numéro.

HOLLANDE

Amélioration très marquée sur les mois précédents, puisque le nombre des chômeurs est tombé à 684 au début d'octobre.

Il s'est pourtant augmenté quelque peu dans la semaine du 9 au 15, passant à 725. Augmentation trop insignifiante pour en tirer une indication quelconque.

AMÉRIQUE

Pour la première fois depuis 25 ans que le Syndicat des Ouvriers Diamantaires existe aux Etats-Unis, il n'y a pas de chômage dans la corporation. Peut-être ce fait est-il dû à ce que le travail qui se faisait autrefois à salaire fixe se fait maintenant aux pièces.

LE JOUR DES MORTS

Une brume automnale erre au seuil des grands bois,
Les arbres laissent choir leurs frondaisons fanées,
Les cloches de Novembre ont du deuil dans la voix...

Je touche au terme obscur des vaines destinées ;
Voici le champ des morts où nous reposerons,
Côte à côté, dans l'herbe et l'oubli des années....

L'éclat des plus beaux yeux, l'orgueil des plus hauts
[fronts],
Tout ce qui nous fait croire aux choses éternelles
Se fanera dans l'ombre avec les liserons.

La Vie en les bâissant essuiera les prunelles,
Les fleurs du souvenir sécheront à leur tour,
La terre absorbera nos dépoilles charnelles.

Nous serons oubliés par la Haine et l'Amour.
Plus rien : Un terrain vague, une forme abolie,
Un peu de cendre épars au fond d'un tombeau sourd.

Je songe aux pauvres morts que trop vite on oublie,
Et tandis qu'une brume erre au seuil des grands bois,
Novembre m'achemine avec mélancolie

Vers les tertres sans fleurs et les marbres sans croix.

Leon TONNELIER.

LE CLANDESTINISME

(SUITE)

Mais, finalement, la réglementation de l'apprentissage reste le seul point faible de l'A.D.B. Les autres flancs restent invincibles, c'est là, sur ce point faible, que les attaques sont concentrées.

Mais cette vie et ces mœurs inattaquables de l'A.D.B. lui léguent aussi sa force énorme, c'est par son prestige que son influence grandit de jour en jour et que même l'adversaire le traite avec une considération toujours grandissante. Et, d'autre part, des milliers de membres le chérissent ne plus en plus, tandis que leur confiance s'enracine profondément.

Aussi toutes les calomnies qu'on répand sur nos têtes, colportées par les partis adverses ainsi que par quelques esprits malins dans nos propres rangs, n'ont pas de fondement. A part les questions de tactique, nos actions et gestes sont contrôlables par

chacun : c'est un livre grandement ouvert, que l'A.D.B. traitant de notre morale, de nos buts, de nos finances. Si un membre ignore le sort des cotisations versées, la faute en est à lui-même, car son organe lui est livré à domicile, et dans son organe il peut trouver tout ce qu'il désire. Toute la ligne de conduite y est clairement exposée.

C'est la base de la foi touchante des membres sur laquelle repose en vérité notre unité. Ils savent et ils comprennent que tout ce qui est fait par l'organisation se fait pour eux, pour le métier qui les fait vivre ; que toute action, grande ou petite, réussie ou manquée, vise le seul et unique but : une industrie saine pour des ouvriers sains.

**

Nous connaissons notre industrie jusqu'à

dans les moindres détails, si divergents qu'ils soient. Rien de ce qui se passe ne nous échappe. Nous ne nous méprendons pas aux mesures qui doivent porter remède et qui diffèrent selon les circonstances et les buts visés.

Pour que les membres se puissent faire une idée de ce que nous avançons, nous ne saurions mieux faire que de publier deux statistiques et un relevé de petits détails, qui, à eux trois, illustrent si bien l'énorme différence existant entre les situations de la ville et de la campagne. Ce sont les rapports de Van Doeselaer, concernant l'agglomération anversoise ; et ceux de Biot et de Geerts, concernant la campine, connue sous la dénomination : « Le Grand Réservoir ».

Secteur 1. — GRAND-ANVERS (Agglomération Anversoise).

A. — Tailleurs, Sertisseurs et Frotteurs

COMMUNES	FABRIQUES	MEULES		TAILLEURS		SERTISSEURS		FROTTEURS		APPRENTIS (certificats)	GENRE DU TRAVAIL		ROSES
		Établies	Occupées	Organisés	Inorganisés	Organisés	Inorganisés	En tout :	En tout :		Brillant	8/8	
Anvers	119	5.744	3.977	3.977				1.410	15				
Berchem	39	631	474	474									
Borgerhout	82	2.573	1.910	1.910									
Deurne	38	378	296	267	29								
Merxem	26	336	220	202	18								
Totaux	304	9.662	6.877	6.830	47	1.410	15	71	906	4.834	1.895	142	

H. VAN DOESELAER.

Peu de commentaires doivent accompagner cette statistique. Les chiffres parlent un langage net. La statistique des débruteurs n'y figure pas à cause du décès de Schaumburg. Les mesures nécessaires sont prises dès à présent pour déployer, sur ce terrain aussi, toutes nos forces disponibles.

Biot a été chargé par le Bondsraad et la Permanence, en collaboration avec Geerts, de la propagande et de l'organisation de la campine. Le premier a dû laisser tout le travail administratif à d'autres. Le Bondsraad (Conseil Syndical) leur acheta une petite auto, à conduire par Biot, étant donné le vaste terrain à parcourir et les fameuses voies d'accès. Ils devaient nous dresser aussi, pour l'Assemblée statutaire, un aperçu général et clair de la situation, résumant particulièrement le progrès de l'industrie rurale et à domicile.

Nous pouvons être contents du travail fourni. Les chiffres qui suivent nous apprennent aussi que seul un effort commun peut faire triompher notre cause. La statistique dépasse la période prescrite par ce rapport ;

mais, vu l'immense terrain à parcourir, elle ne put être dressée avant avril 1917.

(Voir tableau : Secteur 3, *La Campine*, p. 4).

Les chiffres que nous venons de donner démontrent clairement que c'est l'industrie à domicile qui est notre ennemie. Le mal ne ronge pas seulement l'existence des ouvriers, mais s'attaque aussi à celle des fabricants, des commerçants et des propriétaires de fabriques. Car les 108 fabriques, qui se sont ajoutées aux existantes, ne contiennent que 862 meules, ce qui fait en moyenne 8 meules par fabrique ! Nous avons la conviction que ce seront les patrons de la campine qui, les premiers, auront à subir les influences néfastes des abus qu'ils ont volontairement créés et propagés. Car ne perdons pas de vue qu'on y fait pour la plus grande part des 8/8 et que la surproduction de cette matière ne bouleversera point la plupart des bons centres organisés comme le Grand-Anvers, Boom, Bruxelles, etc., mais... la campine elle-même.

Donnons quelques extraits des rapports établis par Biot et Geerts sur la situation

dans le « Grand Réservoir » pendant leurs croisières continues, pour la note caractéristique qui s'en dégage :

A Arendonck, Oeleghem, Oud-Turnhout, St. Antonius, Turnhout :

La situation quant aux tarifs, aux salaires, à la durée du travail, à l'apprentissage, équivaut en général à celle d'Anvers.

Beersse :

La plus grande fabrique choisira à la longue notre parti. Elle travaille sous l'influence de Cassiers.

Berlaer :

Quelle mentalité ! Quand, à la fin, nous connûmes la source anversoise qui fournit le travail, et que nous nous mêmes en devoir d'organiser le personnel, les ouvriers délaissèrent simplement les bureaux pour ne point devoir adhérer à l'A. D. B. Ils travaillaient pour Vigeveno.

A Bevel, Bouwel, Gheel, Grobbendonck, Herenthals, Herenthout, Kessel, Nijlen, Vorselaer, Palderbosch, Pulle, Poederlee :

La situation est plus mauvaise qu'auparavant. On ne fait que bâtrir des fabriques ! A Vorselaer,

Secteur 3. — LA CAMPINE.

Situation de jadis et d'aujourd'hui

COMMUNES	FABRIQUES		MEULES			OBSERVATIONS
	Jadis	1927	Jadis	1927	Fonctionnant	
Arendonck.....	1	3	44	46	18	
Beersel	—	1	—	5	4	
Beersse	3	5	35	61	45	
Berlaer	16	23	154	187	155	
Bevel.....	—	1	—	24	15	
Boisschot	2	3	16	48	26	
Bouwel.....	2	6	39	64	54	
Brecht	2	4	11	22	18	
Casterlee	1	1	12	27	17	
Gheel	6	6	65	65	60	
Gierle.....	—	—	—	—	—	
Grobendonck.....	14	16	441	458	370	
Hallaer	—	3	—	12	12	
Halle	2	2	16	16	12	
Herenthal	18	29	349	442	350	
Herenthout	19	22	386	411	310	
Herselt.....	—	2	—	18	14	
Heyst-op-den-Berg	2	6	23	69	50	
Hulshout	2	5	35	73	65	
Iteghem.....	5	11	53	88	55	
Kessel	8	10	135	159	140	
Larum	1	1	8	8	7	
Lichtaert	1	1	6	9	8	
Loenhout	1	1	40	40	13	
Lommel.....	1	2	2	17	8	
Massenhoven	—	1	—	8	8	
Merxplas.....	2	3	31	43	32	
Moll Melleghem	1	1	5	5	—	
Merckhoven	1	1	22	22	16	
Nijlen	29	39	656	715	623	
Oeleghem	2	2	16	16	16	
Oevel	1	3	34	60	37	
Oostmalle	2	2	14	26	20	
Oosterloo	—	1	—	14	5	
Oud-Turnhout	—	1	—	5	5	
Poederlee	1	2	24	20	15	
Pulderbosch	1	2	12	42	33	
Pulle	6	9	125	142	116	
Putte	—	2	—	14	10	
Ramsel	2	6	33	117	68	
Rijckeversel	9	12	73	83	55	
Santhoven	4	6	42	92	62	
Saint-Antonijs	2	2	53	53	50	
Saint-Leenaerts	6	6	77	83	80	
Saint-Pieters-Lille	2	2	38	38	35	
Tongerloo	3	3	53	53	39	
Turnhout	3	8	214	239	160	
Viersel.....	4	5	87	94	80	
Vlimmeren	1	1	7	7	7	
Voortkapel	1	1	10	10	6	
Vorsselaer	37	46	292	317	270	
Wechelterzande	2	4	40	76	43	
Westerloo	1	4	14	30	17	
Westmalle	1	1	1	1	1	
Westmeerbek	1	1	10	10	10	
Wieckevorst	2	2	43	43	30	
Zoerle-Parwijs	—	2	—	38	13	
Zoersel	1	1	8	8	7	
58 Communes	238	346	3.931	4.793	4.097	

K. BIOT. — A. GEERTS.

où l'électrification est chose finie et où le courant est fourni par Van Ginniken, la situation est critique. C'est là que les pires infractions à la durée du travail se commettent, en particulier, par les ouvriers qui travaillent chez eux avec une, deux ou trois meules. En général, les grandes usines tournent bien leurs 48 heures, mais les ouvriers ne viennent pas toujours à temps, le matin et l'après-midi, et par conséquent ils ne travaillent pas pendant 48 heures. En outre, les ouvriers chôment pendant les jours de fêtes locales. Il est vrai que la réglementation de l'apprentissage ne compte pas trop pour eux. Dans quelques communes on ne trouve qu'une seule industrie. Quant aux salaires ils n'y sont pas trop

mauvais, car, quand l'A. D. B. sait obtenir une augmentation, ils suivent bien de près ! L'argent a ses appâts. Beaucoup de fils de laboureurs se jettent sur le métier en versant 1.000 francs à leur moniteur (500 francs pour le patron et 500 francs pour l'ouvrier), parce qu'ils sont aveuglés par les salaires.

A Boisschot, Beersel, Hallaer, Herselt, Heyst-op-den-Berg, Hulshout, Iteghem, Lommel, Merckhoven, Oosterloo, Putte, Ramsel, Tongerloo, Voortkappel, Westmeerbek, Wieckevorst, Zoerle-Parwijs : Il y a certainement, sauf exceptions, des ouvriers

qui ne connaissent pas le métier. La fabrication est mauvaise. Il ne peut en être autrement, car ils veulent connaître le métier en quelques semaines. Après avoir appris le métier pendant trois à quatre semaines, ces apprentis se placent devant la meule pour qu'ils puissent regagner aussi tôt que possible les 1.000 francs qu'ils ont versés. Cela n'augmente pas les capacités de l'ouvrier. Il y a des communes où les fabriques (louées de fond en comble) appartiennent à des propriétaires qui ne sont pas du métier. Nous avons rencontré à Hulshout un épicer en gros et un bedeau d'église qui tiennent une fabrique et qui louent des meules. A Zoerle-Parwijs, entre autres, un boulanger et un brasseur sont propriétaires de fabriques. A Wieckevorst : un brasseur et un charcutier. A Boisschot, deux boulangers louent des meules ou fabriquent des diamants avec une troisième personne.

A Tongerloo, deux voisins s'étaient querellés. Un des deux possédait une fabrique. L'autre était tenancier d'une boutique et exerçait la profession de charbon. Résultat de la prise de bec : une nouvelle fabrique était construite. Des affaires de famille sont souvent le motif de la construction d'une usine. A Zoerle-Parwijs, par exemple, le boulanger jalouxait le brasseur qui se faisait construire une usine ; il a suivi le premier ! Dans les localités susdites, les ouvriers n'ont pas la moindre idée de la valeur de la matière qu'ils travaillent. Ils croient que la taille de la pierre s'apprend d'elle-même. Mais comment est-ce possible que la matière taillée par ces gens puisse trouver un débouché ! Beaucoup d'ouvriers en sont encore à leurs débuts ! C'est incompréhensible.

Et à Hulshout il existe une fabrique comptant cinq meules : elle est la propriété des cinq ouvriers qui y travaillent (chacun possède sa meule) et tous les cinq s'en vont individuellement à la recherche de leur travail.

A Heyst-op-den-Berg nous aurions pu organiser une fabrique entière ; mais nous ne l'avons pas fait après avoir examiné le travail fini. On n'en voulut pas longtemps ! Après quelques mois la fabrique a été vendue et l'outillage a été enlevé. Le propriétaire exploitait en même temps un cinéma.

Les salaires n'y sont pas du tout brillants, mais ils sont encore trop élevés pour le travail fourni.

A Casterle, Halle, Larum, Lichtaert, Loenhout, Massenhoven, Merxplas, Oevel, Oostmalle, Rijckeversel, Santhoven, St. Lenaerts, St. Pieters-Lille, Viersel, Vilmmeren, Wechelterzande, Westmalle, Zoersel :

La fabrication est meilleure. Les ouvriers y exercent le métier depuis plusieurs mois, quelques années même, et, dans quelques communes, plus longtemps encore. Ils ne l'ont pas appris sur place, mais ils ont fréquenté des localités où il y avait des tailleries avant que leur commune en possédât une.

Dans toute la campagne on ne voit que des 8/8. On travaille du brillant (en petite quantité) à : Rijckeversel (5 meules) ; St. Antonius (Verbeeck) ; Turnhout (Van Dijck) ; Viersel (Knaepkens, 5 meules) ; Bouwel (6 meules) ; Grobbendonck (Cassiers, quelque 15 meules) ; Luyts, quelques meules ; De la Montagne, 10 meules) ; Herenthout (Luyts et Ceulemans) ; Loenhout (Leysen, assez grandes pierres) ; Oostmalle (Ghijssels, 5 meules).

A Nylen, nous trouvons quelque 80 ouvriers travaillant des trois faces.

Il y a des scieries à Brecht (1), à Grobbendonck (2), à Herenthout (1), à Turnhout (Van Dijck, 12 machines).

En général, les sertisseurs connaissent mal leur métier. En diverses localités il ne desservent que 2 meules 8/8. Herenthal, Turnhout, St. Leenaerts, Arendonck et St. Antonius font exception. Les sertisseurs ne se chargent pas de l'observation des pierres. Ce sont les polisseurs qui font cela eux-mêmes. Les sertisseurs sont considérés par la population comme étant des ouvriers de deuxième ordre.

Débruteurs et débruteuses ! On les rencontre à foison. Et cependant, ce n'est pas facile de trouver de bonnes capacités dans cette branche. Les débruteurs travaillant à Turnhout et quelques-uns du centre de Grobbendonck qui ont appris leur métier

chez Cassiers, De la Montagne et Luyts, font exception. Ils fournissent le travail à bon marché, mais il n'est pas certain que le poids ne s'en ressente pas.

Beaucoup d'ouvriers considèrent l'A. D. B. d'un œil sympathique, mais ils préfèrent tenir les mains dans les poches au lieu de collaborer avec les autres camarades. L'organisation chrétienne n'a pas d'influence. Dans beaucoup de communes, les ouvriers sont d'avis qu'ils ne doivent pas être organisés du tout. Ils se soucient pas mal de l'industrie ! Ils ne savent pas ce que c'est qu'une organisation, et ils se considèrent plus riches que le roi du moment qu'ils sont dans le métier. Beaucoup d'entre eux sont certains qu'ils sauront se faire enrôler dans une caisse de chômage et qu'ils toucheront les allocations du fonds national de crise (comme cela s'est passé en 1919 et en 1920) si une crise vient assombrir l'horizon industriel.

Il est bien curieux de constater que l'industrie s'étend là, dans la campine, où, il y a deux ans, on ne la connaissait pas encore.

Du moment que quelques habitants d'une certaine commune ont appris le métier dans les localités limitrophes, une fabrique est bâtie aussitôt. Il y a des patrons qui favorisent ce développement, et qui espèrent en tirer profit, croyant que le travail se fera meilleur marché qu'ailleurs où les ouvriers travaillent le diamant depuis des années déjà. Les firmes anversoises qui font travailler le plus la campine sont certainement Kornreich et Van Dam. Et puis, en deuxième lieu : Debruyne frères, J. Claes, Rosenfeld, Deutscher, Fischer, Sowitz frères.

Depuis quelques mois des firmes polonaises y font travailler aussi. Des commerçants qui vendent des bruts passent chaque semaine ; ensuite des acheteurs de marchandises finies se présentent. Il y en a même qui vendent et achètent en même temps. Ils passent par les communes qui comptent un certain nombre de meules et traitent avec leurs clients à qui ils rendent visite chez eux.

Les plus grands fournisseurs de la campine sont : Cassiers, De la Montagne, Horemans, De Loecker, Smets, J. Leyen, Mertens, C. Cloots, Beutels, Van Noten, Ceulemans, Verstrepen, Van Ginniken, Gyselinck, Luyts, Claes, E. Driess, Ed. Van Dun, et d'autres encore qui sont de moindre importance.

K. BIOT. — A. GEERTS.

En mai 1925, après avoir insisté sans cesse auprès de la B. J. V., nous avons pu obtenir d'elle qu'elle se déclarerait prête à faire respecter par ses membres les décisions prises par les deux organisations.

La firme E. Van Dam fut attaquée la première, et une grève même était déclarée à Anvers et ailleurs. La firme céda à toutes nos revendications, seulement elle exigeait que les mêmes mesures soient prises pour toutes les firmes qui étaient dans le même cas. Alors commencèrent à se montrer les premiers symptômes de la léthargie de la B. J. V. et de l'action sournoise de la Antwerpse Handelsbank (levier des classes moyennes) et toutes nos démarches restaient infructueuses.

Nous pourrions encore disséquer longuement de l'industrie rurale et à domicile qui croît dans notre « Grand Réservoir » — et aussi ailleurs, fut-ce en des proportions plus restreintes. Mais ce que nous publions ici en dira assez à nos lecteurs pour qu'ils se fassent une idée de l'importance du cancer qui nous ronge et pour qu'ils voient maintenant que tous ceux qui ont rendu difficile la lutte en critiquant l'achat de nos autos, ou en nous insultant, ont commis des bêtises et des bavures.

N'oublions pas que nous avons encore à supporter, en dehors des conséquences directes, les conséquences indirectes de ce mal. Tous ceux qui nous haïssent, qui nous gardent rancune, qui n'aiment pas l'A. D. B. et sa direction ; tous ceux qui ne voient pas d'issue à la situation critique, tous ceux qui se gardent bien de remuer un doigt, se donnent

des airs en rendant l'A. D. B. responsable de tous les maux ; et ils excitent ses membres contre la Direction. La seule organisation qui lutte contre le mal avec tous les moyens possibles, c'est l'A. D. B., et voilà qu'on tâche de rendre responsable cet A. D. B.

La parole est aux membres et à l'Assemblée annuelle. Mais nous présumons qu'eux aussi reviendront à la même conclusion : l'industrie clandestine et l'industrie à domicile ne peuvent être vaincus que si les deux groupements intéressés, les ouvriers et les hommes d'affaires, marchent ensemble d'un commun accord selon un plan bien déterminé, comme cela a été fait pour la production démesurée des matières premières brutes.

Les deux groupements doivent pouvoir compter sur une bonne Inspection Officielle du Travail qui prenne de l'initiative. Van Berckelaer a insisté auprès du Ministre, pendant la séance du 15 décembre 1925 du Sénat (intervention dont le texte a été publié dans l'organe du 22 décembre 1925), pour qu'il élargisse son état-major d'inspecteurs et pour qu'il intensifie l'action de l'Inspection en général.

Les Remerciements d'un Patron

J'ai, sous ce titre, le mois dernier, dénoncé la conduite inqualifiable de certaine maison de Paris, à l'égard de ses vieux ouvriers.

Or, M. R... ayant fait appeler le Secrétaire du Syndicat de Paris, déclare qu'il n'est ni seul ni principal coupable et que ses associés d'alors ne sont pas étrangers à l'affaire.

Invité par le Secrétaire de l'organisation à préciser ou rectifier s'il y avait lieu, voici ce qu'il me reste à dire :

Les camarades renvoyés compétent bien tous 25 à 35 années de présence dans la maison. Certes, je veux bien reconnaître que M. P. R... n'est pas patron depuis le début. Mais en quoi cela change-t-il le caractère du geste accompli ? En prenant la succession de cette vieille firme, M. R... n'a-t-il acquis que le matériel de l'atelier ? N'a-t-il pas au contraire pris succession pleine et entière, acquis et bénéficié du renom justifié de la maison ? Et de quoi était fait ce renom sinon de la direction éclairée du chef et de la conscience et de la valeur professionnelle des ouvriers ?

Quant à départager les responsabilités entre les associés, je déclare de suite mon incompétence. Tout ce que je puis dire, c'est que les certificats délivrés à mes camarades sont bien signés de la main de M. R... A-t-il agi seul ou, comme il le prétend, sur les conseils de Messieurs M... et L... ? Il n'est pas en mon pouvoir de le dire.

Que les auteurs de ce geste soient quelque peu gênés pour le prendre à leur compte, je le conçois. S'il y a un partage à faire, qu'ils le fassent entre eux.

Quant à nous, nous sommes et demeurons du côté des victimes.

L'Œil de Paris.

Chez les Scieurs d'Amsterdam

Compte-rendu de la séance du Conseil Syndical Amstelodamois du 25 Août 1927

Le Président, renvoyant à la polémique que Voet a eu avec la « Diamanthandelsblad », dit qu'un patron de scieurs a écrit dans cet organe un article concernant les marchandises qui sont envoyées à Anvers où elles sont travaillées à des prix plus bas. Ce patron, et deux autres encore, nous ont écrit des lettres dans le même sens. Mais, vu que les salaires des scieurs ont été fixés d'un commun accord avec l'A. J. V. (1), nous ne pouvons y apporter des changements sans le concours de l'A. J. V. nous avons répondu à ces patrons scieurs leur exposant notre point de vue ; et ceux-ci se sont adressés à l'A. J. V. Le 1^{er} août 1927 nous parvenait la lettre suivante de la part de la Direction de l'A. J. V. :

A la Direction de l'A. N. D. B.
(Amsterdam).

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 12 juillet écoulé, adressée à la firme A. Sleuzer et consorts, nous avons eu un entretien avec ces Messieurs. Ils nous certifient que, si la situation ne changeait pas dans la branche des scieurs, celle-ci disparaîtrait de la place dans un avenir prochain.

Il a été établi que beaucoup, parmi les plus importants scieurs, envoient leur marchandise à Anvers, parce que la différence entre les salaires d'Anvers et d'Amsterdam est trop grande. Des milliers de florins se perdent ainsi, sous forme de salaires, pour Amsterdam.

Il nous a été certifié que ces marchandises resteraient à Amsterdam si les tarifs de la place subissaient des changements qui les mettent quelque peu en concordance avec ceux d'Anvers. 30 % des ouvriers chôment complètement et un grand nombre de scieurs ne travaillent que pendant quelques jours.

Sans doute les tarifs trop élevés sont cause de ce chômage.

Les salaires dans notre industrie ont sensiblement diminué pendant les six dernières années. Mais les salaires des scieurs sont restés les mêmes.

Une enquête que nous avons faite il y a un an, a démontré que les scieurs gagnaient en moyenne fl. : 71,50 par semaine. C'est une moyenne dépassant de beaucoup celle des ouvriers des autres branches de notre industrie.

Nous sommes d'avis que les salaires des scieurs doivent nécessairement être ramenés au niveau des salaires des autres branches, si nous voulons sauver notre industrie de la ruine complète.

Nous vous proposons donc de diminuer les tarifs et les salaires des scieurs de 25 %.

Nous vous prions de mettre cette question à l'ordre du jour aussitôt que possible, puisque chaque semaine de remise ne fait que nuire à tous les intéressés.

Avec tous nos respects.

Th. I. GRUPPEN, Secrétaire.

Le Président dit que la Direction a discuté cette question à diverses reprises. Nous autres aussi comprenons à la fin que ces salaires ne sauraient se maintenir. Il y a une certaine discordance entre les salaires des scieurs et ceux des autres branches. Des ouvriers qui ne sont pas qualifiés et qui n'ont pas la technique des autres collègues gagnent les plus beaux salaires ! Les scieurs ne doivent pas y voir un reproche.

Aussi longtemps que les intéressés ne faisaient pas de difficultés, nous n'en disions

(1) Organisation patronale.

mot. Mais du moment que les patrons font des difficultés et qu'ils avancent des arguments auxquels nous ne savons que répondre, nous devons nous occuper de la situation créée ! Nous n'avons rien à gagner en maintenant de beaux tarifs sur papier et en provoquant un chômage permanent dans la branche. Beaucoup de travail s'en va déjà à Anvers, et il est hors de doute que les marchandises restantes suivront le même chemin.

Les salaires des scieurs belges ne peuvent être augmentés jusqu'à notre niveau. Ces salaires ne sont pas inférieurs à ceux des polisseurs, et la Direction de l'A. D. B. est d'avis que les scieurs qui ne sont pas des ouvriers qualifiés comme les polisseurs, n'ont point droit à des salaires supérieurs aux autres. On doit reconnaître que ce point de vue ne péche pas à la base.

Nous devons faire, dit le Président, ce que nous avons fait pour les autres branches il y a quelques années. Nous devons soumettre à l'approbation du groupe même des scieurs la proposition de réduction de 25 %. C'est beaucoup demander, mais si l'on tâchait de remédier au malheur par une diminution plus petite, rien ne serait fait. On enverrait quand même les marchandises à Anvers. La Direction demande donc au Bondsraad de lui donner l'autorisation de défendre ce point de vue devant le groupement des scieurs.

Reindorp est surpris par la procédure. Quand un patron désire modifier les conditions de travail, on traite avec ce patron. Pourquoi ne pas suivre ce chemin pour les scieurs et tâcher de régler l'affaire personnel par personnel. Voilà que quelques patrons scieurs vous soumettent une réduction des tarifs ; cela se présente aussi maintes fois pour les polisseurs, mais, cette fois-ci, vous dites que les demandeurs doivent s'adresser à l'A. J. V. ! La conséquence en est que la réduction devra être appliquée à tous.

Cardozo. — Mais la proposition est toute autre.

Le Président. — Que devrait-on faire alors ?

Theebom. — Il s'agit d'une diminution du tarif de base sur lequel on a contracté avec les patrons. Nous ne pouvons toucher à cet accord de notre propre gré.

Hartog dit que cette réduction des tarifs ne sera pas acceptée de bon cœur par les scieurs. Cela se conçoit. Dans le passé, cette branche ne comptait que quelques ouvriers, et elle n'avait pas à craindre la concurrence d'Anvers. En 1913, un changement se produisit, car lors du Congrès International d'Anvers, *Brouwer* parlait déjà de la grande différence existant entre les salaires des scieurs belges et amstellodamois. Il est nécessaire que les scieurs comprennent la situation critique : il y va de leurs propres intérêts. Un phénomène analogue peut être constaté dans la branche des débruteurs de roses.

Le Président. — *Voet* vient de traiter cette question dans le *Weekblad* de cette semaine.

Cardozo remarque qu'à nouveau une affaire de scieurs nous occupe. Je n'ai pas la tâche facile, dit-il. Les scieurs ne seront pas seulement indignés, mais, pour autant qu'il ose le prédire, les scieurs n'accepteront pas ce rabais. Les deux patrons scieurs...

Le Président. — Il étaient trois.

Cardozo. — Deux de ces trois travaillent

pour une certaine firme qui n'envoie pas seulement la marchandise à Anvers pour la faire scier, mais elle y est taillée aussi. Qu'on ait saisi l'A. J. V. de cette affaire, cela va à l'encontre de la tactique suivie il y a quelques temps, quand on a accepté une diminution de 15 % pour deux patrons scieurs.

Le Trésorier. — Tout en exigeant un salaire de garantie.

Cardozo n'accepte pas cette objection. La plupart des scieurs n'ont rien à voir avec l'A. J. V. Une petite part seulement travaille directement pour les joailliers. Quel est l'avis des patrons scieurs ? Si l'orateur peut se fier aux données qu'il a pu recueillir, la diminution en question n'aura point d'effets. Il y a même un patron qui craint que le résultat contraire se produise. Lui, du moins, s'en tiendra aux anciens salaires.

On crie : On verra ça !

Cardozo dit encore qu'un certain patron est d'avis que le salaire n'est pas trop élevé. Mais on se presse bien trop à présent. S'il y a hâte, ce patron demandera aussi à ces ouvriers qu'il se dépêchent d'accepter la diminution. Il appert d'une documentation que l'orateur a sous la main que certains patrons des plus importants ne voient rien d'excessif aux tarifs. Ici aussi on travaille pour des firmes anversoises. La conclusion de l'orateur est qu'on travaille certainement à Anvers pour Amsterdam, mais à Amsterdam on travaille aussi pour Anvers.

Vos. — Voilà les faits. Et la conclusion ?

Cardozo dit que le chômage ne ravage pas seulement les rangs des scieurs. Dernièrement il y avait 67 scieurs qui chômaient à Anvers, tandis que pour Amsterdam leur nombre était de 130. Et à présent, on travaille bien ! Les tarifs ne sont donc pas si élevés.

Bien que la capacité et la technique des scieurs soient moindres que celle des intéressés des autres branches, il ne faut pas oublier qu'on devient de jour en jour plus difficile. Les scieurs ont en outre à braver un grand chômage. Leurs salaires peuvent bien dépasser quelque peu ceux des autres camarades.

Dans le rapport *Voet-Van Merbeeck* nous lisons : Vu que les salaires des scieurs amstellodamois ne peuvent être diminués, on devra avoir recours à l'augmentation des tarifs belges, bien qu'une égalisation n'en découlerait pas.

La moyenne des salaires pour les scieurs est, selon ce rapport, de fl. 67,95. Cette moyenne est plus basse que celle citée par l'A. J. V. Mais n'est-il pas dangereux de se livrer à des comparaisons de moyenne ? Chaque atelier compte de ces éléments qui font leur fl. 100, et même plus, par semaine. Mais la plupart ne dépassent pas les 50 à 55 florins. Si on leur prend maintenant le 1/4, il ne leur reste que 37,50 florins. Certes, il y a des polisseurs qui ne gagnent pas plus, mais le chômage est bien plus grand chez les scieurs. Depuis qu'on a accepté des apprentis nous enregistrons un nombre permanent de chômeurs. Ces apprentis prennent la place des scieurs. Une diminution de 25 % ! Cela provoquera la révolution dans les familles. L'orateur ne croit pas qu'il réussisse à convaincre le Bondsraad (2), mais il demande d'établir la liste des scieurs et de leurs salaires de ce dernier semestre, et de les sou-

mettre au Bondsraad avant qu'on prenne une décision.

Voet remémore les diverses tentatives des patrons scieurs ces jours derniers tendant à la réduction des tarifs. Ce n'était point de notre compétence. La Direction de l'A. J. V. nous entretenait bien de cette affaire, mais elle ne formulait pas de revendications jusqu'à ce qu'un patron scieur des plus importants soit venu nous trouver. Il était au désespoir par les derniers événements, disant que le joaillier pour lequel il travaille le plus, lui avait dit qu'il enverrait ses marchandises à Anvers s'il n'acceptait pas une diminution sensible sur le travail (on parlait de 40 %). En même temps, d'autres bruits analogues émanant aussi d'importants patrons, nous parvenaient. Les firmes Van Dam, Spriek, Van Wezel et Lamon, pour ne nommer que celles-là, qui fabriquent d'ailleurs des mélés et grosses, avaient constamment des conflits avec les patrons scieurs au sujet des salaires des scieurs. L'orateur et ses collègues ont eu des conférences (à diverses reprises) avec les patrons scieurs intéressés, mais on n'a pu aboutir à une solution pour les causes connues.

A ces trois patrons qui ont posé la revendication officiellement, d'autres se sont ajoutés. Cela se passait quand ceux-ci s'entendaient formuler aussi les mêmes revendications par leurs patrons. Les renseignements que fournit *Cardozo* à ce sujet ne sont pas exacts.

Le travail a un peu repris : les scieries connaissent un beau moment. Mais cela n'explique rien du moment qu'un shipment a été montré et que les marchandises ont passé dans les mains des fabricants, on veut vite achever cette partie. Pour ne pas perdre les intérêts du capital et afin de pouvoir être le premier au marché on n'attache pas trop grande importance aux salaires. Mais cela change quand la première effervescence est passée et quand la stagnation revient. La marchandise ne touche pas Amsterdam, comme cela devrait être ; elle s'en va pour la plupart à Anvers, et l'importance de ce centre s'accroît à vue d'œil. Il y a un rapport constant entre cet événement et la question de la concurrence, car les bénéfices pour les mélés ne sont pas si grands. Et, du moment qu'un patron s'adresse à un autre centre, cela a été démontré par les faits, les autres suivent.

L'orateur est d'avis que les scieurs n'y perdront financièrement pas, en acceptant cette diminution. Le travail fera sa rentrée et le chômage diminuera. En tout cas, le chômage ne s'accroîtra pas ; ce qui sera bien le cas si les tarifs restent ce qu'ils sont. Nous avons donc à choisir entre une stabilisation de la situation de la branche des scieurs, c'est-à-dire entre la perte complète pour Amsterdam de cette branche, et une réduction sensible qui pourrait la faire renaitre. Le choix ne saurait être difficile. Les salaires des scieurs sont les plus élevés de toute l'industrie, bien que leur capacité soit la plus petite. Un débruteur a besoin de deux fois plus de temps, et un polisseur de trois fois plus de temps (au minimum pour apprendre son métier). Qu'on ne perde pas cela de vue ; bien qu'on doive reconnaître que les exigences sont grandes, à Amsterdam, quant au sciage. Voilà la raison, si je ne me trompe pas, pour laquelle plusieurs patrons n'ont cessé de fournir du travail à Amsterdam.

Un homme comme Cardozo, qui vit parmi les scieurs, qui aide la direction en son travail, doit se rendre compte de sa responsabilité. Il ne peut se tenir à l'avis qu'il vient d'émettre, car cet avis pourrait avoir une conséquence néfaste pour les scieurs.

En effet, l'orateur a écrit dans le rapport qu'on ne peut songer à la réduction des tarifs des scieurs amstellodamois. Cela se trouvait dans un rapport international : et va-t-on y traiter d'une diminution de tarifs ? Le délégué américain qui le faisait publiquement à dû entendre notre critique acerbe.

Certes, c'est pénible que de devoir subir une telle saignée. Elle est nécessaire : l'avenir de la branche nous la prescrit, car si la réduction n'est pas acceptée, la branche périra petit à petit. Nous aurons à faire comprendre cet état de chose par les scieurs. Et tout le Bondsraad, avec Cardozo, doit nous seconder. Il est bien plus facile, et plus agréable, de dire aux membres : Tenez bien ce que vous avez ! Mais la réalité commande. Nous devons interpréter les faits comme ils sont. Les scieurs ne seront pas charmés, mais le devoir nous prescrit de suivre le chemin indiqué, pour qu'on ne puisse pas nous reprocher plus tard de n'avoir pas orienter les voiles selon le vent, quand il était encore temps.

Metz regrette que Cardozo ne comprenne pas la rude tâche que le Bondsraad a à accomplir. Il aurait dû voir le fond de la chose, et la traiter hautement, comme Voet vient de le faire. Si Cardozo avait compté parmi les chômeurs permanents, il aurait mieux voulu comprendre les arguments de la Direction, et il aurait défendu leurs intérêts.

Le Président dit qu'il n'a plus qu'à placer quelques remarques après le speech de Voet. Pour une enquête, comme Cardozo demande, je ne vois aucune raison. La question n'est pas de savoir si les scieurs gagnent 2 ou 3 florins de plus, mais de savoir si la situation est critique, s'il y a moyen d'écartier ce danger en diminuant les salaires qui sont assez élevés. Ce que Cardozo dit, revient aux arguments que nous avons entendus maintes fois au Bondsraad et dans la Direction quand il s'agissait de réductions dans les autres branches. Ces arguments disparaissaient après qu'ils avaient fait ajourner au début la décision de prendre les mesures nécessaires. Nous sommes arrivés trop tard pour ainsi dire. Il est bien plus facile et bien plus agréable de ne pas devoir le faire, et la réunion des scieurs ne sera pas caractérisée par un fol enthousiasme. Mais nous ne pouvons laisser les choses ainsi. Si nous tenons les salaires, nous les tenons... sur papier.

Rabbie. — L'opération a réussi, mais le patient est décédé.

Le Président. — Il n'y a rien à y faire. Nous devons soumettre la proposition aux scieurs. Nous ne devons pas tarder. Nous devons tâcher de sauver ce qui peut encore être sauvé. La situation ne présente point de belles prévisions. Les patrons qui s'en vont en Belgique ne reviennent pas. À présent la firme E. Van Dam agrandit ses personnels belges ; cela va de pair avec une diminution à Amsterdam. La firme Granaat a formé un personnel à Anvers, comptant, pour commencer, 25 têtes. Toutes ces choses ensemble nous font perdre courage et l'espoir s'enfuit. Il est inadmissible de se cramponner aux salaires des scieurs quand on a tout cela sous les yeux. Si les scieurs repoussent la

proposition, le Bondsraad ne connaîtra pas de désastre. Un conflit avec l'A. J. V. ne suivra pas... mais la branche des scieurs aura à accepter le sort de la branche des chatons, et elle disparaîtra du sol hollandais. Nous ne pouvons nous opposer à la dernière tentative pour sauver cette branche.

Cardozo a pris de mauvaise part les paroles de Metz, qui a dit que Cardozo parlerait bien autrement s'il comptait parmi les chômeurs permanents.

Metz. — J'ai dit que vous auriez prêté une oreille plus bienveillante aux arguments en faveur de la réduction.

Cardozo dit qu'il comprend fort bien que nous avons à redouter la concurrence anversoise. Mais il y a quand même des patrons qui ayant vu disparaître leur travail, ont vu revenir cette marchandise. La cause en est-elle que les scieurs amstellodamois s'y connaissent mieux ? Il ne saurait le dire. Si la réduction devait venir, on aurait du régler les salaires individuellement.

Rabbie. — Cela revient au même pour les scieurs.

Le Président. — Que la chose soit mise à l'ordre du jour par MM. Sluizer et Cie, via l'A. J. V., ou qu'elle vienne en discussion sous l'influence des patrons qui possèdent des scieries ou que la réduction soit la conséquence de pourparlers individuels, le résultat n'en restera pas moins le même.

Cardozo. — Cela ne nous aidera pas ; car on chôme aussi bien à Anvers qu'ici, du moment qu'il y a chômage.

Le Trésorier. — Cardozo sait-il que le nombre de scieurs augmente à Anvers ?

Cardozo constate que la décision que le Bondsraad prendra lui est connue dès à présent et il renonce à la parole.

Hartog demande à Cardozo s'il n'est pas d'avis que le chômage s'aggraverait du moment qu'on ne modifierait rien à la situation actuelle.

Cardozo dit qu'il ne saurait le dire.

Le Président dit encore, comme conclusion, qu'il ne saurait prédire positivement si en acceptant la réduction du 25 %, le déplacement de la branche s'arrêtera. Mais si on ne l'accepte pas, le déplacement se fera certainement. Bien que les salaires des débuteurs et des polisseurs aient perdu beaucoup de leur importance, les branches s'émettent quand même. Nous ne nous opposons pas à la réduction pourqu'on ne puisse pas nous dire que la branche s'est déplacée et que nous sommes complices. Les camarades nous ont confié les fonctions de dirigeants pour que nous devions les choses et pour que nous jugions à leur place. Ce n'est pas chose facile que de tranquilliser la conscience !

On décide ensuite à l'unanimité de proposer aux scieurs de réduire les salaires de 25 %.

**

A la suite de cette décision, du Conseil Syndical d'Amsterdam, deux scieurs d'Anvers ont adressé au Syndicat Belge des lettres dans lesquelles ils exposent leurs craintes que les salaires anversois suivent le mouvement hollandais dans la voie de la diminution.

Van Berckelaer leur répond ce qui suit :

En premier lieu il ne s'agit pas des salaires anversois, mais il s'agit des salaires des scieurs amstellodamois qui dépassent de beaucoup les autres.

Nous avons toujours dit à nos collègues amstellodamois, qu'à notre avis, le seul point de vue équitable est celui qui garantit aux divers salaires dans n'importe quelle branche (et pour un ouvrier qualifié) une certaine parité. Nous sommes donc tout à fait d'accord avec Polak, là où il disait dans le Bondsraad qu'il y a désharmonie entre les salaires des scieurs amstellodamois et des polisseurs. Tout homme sensé comprend qu'une telle discordance ne peut durer, d'autant plus qu'il s'agit d'une branche qui s'apprend bien plus facilement.

Mais qu'une diminution pour les salaires des scieurs anversois doive s'en suivre, c'est ce que nous ne comprenons pas ! Le scieur anversois gagne à peu près ce que gagnent le débuteur et le polisseur de capacité égale. C'est le fait normal. Il n'y a pas d'argument qui puisse plaider en faveur d'une réduction.

Augmenter les salaires jusqu'au niveau amstellodamois, ce serait faire œuvre folle. Cela n'aiderait en aucune façon les scieurs amstellodamois, bien au contraire, une conséquence désastreuse en découlerait : une poussée vers l'extérieur se manifesterait, et elle nous a déjà donné du fil à retordre.

Si nos membres veulent agir en hommes sensés, et s'ils veulent nous aider à conserver tant bien que mal la position qu'ils occupent, ils auront à se souvenir avant tout que la position de l'ouvrier diamantaire diffère de beaucoup de celles des autres ouvriers. Leurs salaires sont supérieurs aux autres. Dans une situation pareille on ne doit pas surestimer sa propre force.

La profession de diamantaire ne garantit pas un rendement supérieur à d'autres. C'est l'organisation seule qui garantit ce bon gagne-pain. Pour ceux qui en douteraient je n'ai qu'à rappeler le sort des sertisseurs qui montent les bijoux en or et en platine.

Il n'y a qu'un seul moyen de tenir la position acquise : l'unité dans l'organisation. La force en est la conséquence. Celui qui combat ou déserte l'organisation, porte préjudice à notre bien-être relatif et peu importent les buts qui le mènent.

L. V. B.

(Article ajourné).

La proposition faite aux scieurs d'Amsterdam de réduire leurs salaires de 25 %, a été repoussée par ceux-ci.

NOS MORTS

Nous avons le regret d'annoncer le décès de notre camarade

Léontine CAZENEUVE

née PERRIER

du Syndicat de Saint-Claude

décédée le 22 Octobre 1927, à l'âge de 38 ans.

A la famille si cruellement éprouvée, l'organisation présente ses bien sincères condoléances.

ON DEMANDE de BONS OUVRIERS DIAMANTAIRES

connaissant ou désirant apprendre la taille fantaisie.

Maison JAILLOT et PONARD,
Rue Carnot, SAINT-CLAUDE

La Loi sur les Diamants alluvionnaires n'est pas encore votée

Beaucoup de personnes ont cru, à la suite de la lecture de récentes dépêches, que la loi sur les diamants alluvionnaires venait d'être votée par le Parlement Sud-Africain. Leur erreur provient d'un défaut d'explications.

Le Gouvernement Sud-Africain a bien, comme il l'avait promis, mis de nouveau ce projet de loi en discussion. Il en a saisi la Chambre qui, comme elle l'avait fait il y a quelques mois, a de nouveau donné son approbation au projet par 63 voix contre 47.

Mais il faut maintenant que le projet de loi soit voté par le Sénat et c'est là que commenceront les difficultés puisque c'est cette Assemblée qui l'avait mis en échec une première fois.

Il est peu probable qu'elle ait changé d'avis et à moins que le gouvernement ne renonce à quelques-unes des dispositions qui rencontrent l'opposition des Sénateurs, il est à prévoir que le Sénat rejettéra une nouvelle fois le projet.

C'est alors que celui-ci sera soumis à une assemblée plénière des deux Chambres. On dit que là il a toutes chances de passer, le total des voix favorables des Députés et Sénateurs lui assurant une majorité.

Les événements ne tarderont pas à nous fixer. Souhaitons seulement que la procédure ne soit pas trop longue, puisque la vie de notre industrie semble suspendue au vote de cette loi.

E. P.

LE BOORT

A cofé des maisons qui, de par leurs conventions avec le Syndicat de Londres, détiennent en quelque sorte le marché du boort contrôlé par ce dernier, il existe des maisons qui continuent à vendre du boort provenant des terrains d'alluvions.

Naturellement, ce marché libre est beaucoup plus instable que le marché contrôlé et les prix varient de jour en jour.

Dans notre dernier numéro nous indiquions qu'au cours de la dernière quinzaine de septembre des offres étaient faites à florins : 5,80 le carat, tandis que le bureau de boort d'Anvers le vendait florins : 6,60 le carat.

Depuis, les cours ont encore baissé et le même bureau pratiqua les prix suivants :

Florins : 5,40 pour la semaine du 16 au 22 octobre.

Florins : 5,50 pour la semaine du 23 au 29 octobre.

STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

	Syndiqués	Chômeurs
Du 5 au 11 Septembre ..	13.903	375
Du 12 au 18 — ..	13.888	285
Du 19 au 25 — ..	13.905	253
Du 26 au 2 Octobre ..	13.959	212

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 12 au 18 Septembre ..	895	
Du 19 au 25 — ..	5.130	782
Du 26 Sept. au 2 Octobre ..	5.174	747
Du 3 au 9 Octobre ..	5.241	684

C. BETTONVILLE

9. Rue de la Blanchisserie

ANVERS

Spécialiste pour tous Outils
concernant le métier diamantaire

MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'Industrie. Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles
de l'Industrie Diamantaire

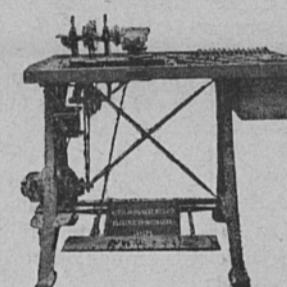
Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude

R. C. St-Claude 1.961

Le Gérant, Edmond PONARD.



MACHINES A BRUTER LE DIAMANT

BRANT

à pédailler — à moteur électrique

V^{ME} F. BRANT-GRAIN DORGE & C^{IE}

3, rue des Récollets, 3

ANVERS (Belgique)

— Consultez-nous pour nos Moulin transportables —

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS
à grossissements spéciaux

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec
poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient
les pierres comme un roc

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)